

Procès-verbal

Séance d'ajournement du conseil de la Ville de Macamic tenue le 26 janvier 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Daniel Paquette, Rock Morin, et Yvan Verville. Était également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard.

Absent : Éric Poiré.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-01-013

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 43 217,66 \$;
 - Liste au montant de 89 822,19 \$;
4. Période de questions;
5. Démission du conseiller Éric Poiré;
6. Soumission pour l'huile à chauffage;
7. Service internet - Rue Fortin-les-Berges;
8. Appui au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II de la Sylviculture La Vérendrye inc.;
9. Projet hôtel de ville :
 - a) Mobilier;
 - b) Ascenseur;
10. Disposition des ordures;
11. Questions diverses :
 - a) Règlement d'emprunt – Régie intermunicipal d'incendie de Royal-Roussillon;
 - b) Route 111 (terres);
12. Période de questions;
13. Rapport des comités;
14. Information du directeur général;
15. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 10, 11b) et 14 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2009-01-014

3. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 43 217,66 \$;
 - Liste au montant de 89 822,19 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. **Période de questions**

Aucune.

2009-01-015

5. **DÉMISSION DU CONSEILLER ÉRIC POIRÉ**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la démission du conseiller Éric Poiré en date du 23 janvier 2009.

QUE : À l'unanimité les membres du conseil municipal et la direction de la municipalité désirent souligner la contribution de monsieur Poiré au développement de notre ville et pour son excellente collaboration à tout instant et pour sa grande implication dans les divers comités.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-016

6. **SOUMISSION POUR L'HUILE À CHAUFFAGE**

Soumissions sur invitation reçues:

Prix du marché avec un escompte fixe de :

Produits Pétroliers Harricana	0,045 \$
Pétrolière Bradley	0,049 \$
Les Pétroles Carufel	0,025 \$

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: La Ville de Macamic retienne la soumission de Pétrolière Bradley pour l'approvisionnement d'huile à chauffage pour l'année 2009 avec un escompte fixe de 0,049 \$ du litre du prix du marché.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-017

7. **SERVICE INTERNET – RUE FORTIN-LES-BERGES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic verse à Cablevision du Nord inc. un montant de 11 500 \$ pour l'installation des équipements de câblodistribution, pour internet haute vitesse, et ce, pour la desserte de la Rue Fortin-les-Berges;

QUE : Ce montant sera payable lorsque les travaux seront entièrement réalisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient terminés d'ici la fin du printemps 2009.

QUE : Ce montant soit réparti en parts égales sur le coût des terrains qui restent à vendre dans le développement domiciliaire Fortin-les-Berges.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-018

8. **APPUI AU PROJET DE SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

ATTENDU QUE Sylviculture La Vérendrye inc. désire bénéficier de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour des travaux d'entretien de plantation tardive;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne, il est unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par Sylviculture La Vérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

9. **Projet hôtel de ville**

2009-01-019

a) **MOBILIER POUR LA SALLE DE CONFÉRENCES, SALLE DE RÉUNIONS AINSI QUE L'AIRE DE RÉCEPTION**

Soumissions sur invitation reçues:

Menuiserie Abitibi inc.	25 500 \$ (plus taxes)
Armoires Serge Robitaille	35 675 \$ (plus taxes)
Menuiserie Jalbert et Frères	19 400 \$ (plus taxes)
Armoires Michel Marcoux	22 307 \$ (plus taxes)

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: La Ville de Macamic retienne la soumission de Menuiserie Jalbert et Frères pour la fabrication du mobilier des salles de conférences, de réunion ainsi que pour l'aire de réception du nouvel hôtel de ville, au montant de 19 400 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-020

b) **ÉLÉVATEUR**Soumission reçue:

Ascenseurs Rouyn-Noranda	34 740 \$ (plus taxes)
--------------------------	------------------------

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Ascenseurs Rouyn-Noranda au montant de 34 740 \$ plus taxes pour la fourniture, la pose et l'installation d'un élévateur dans le nouvel hôtel de ville, et ce, tel que détaillé sur la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Questions diverses**

2009-01-021

a) **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2008-01 – RÉGIE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic approuve le règlement d'emprunt No 2008-01 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon au montant de 275 000 \$ pour l'acquisition de l'hôtel de ville de Macamic et pour les divers travaux à y être exécutés.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Période de question**

Aucune question.

13. **Rapport des comités**

La conseillère Dianne Duchesne fait un rapport de sa dernière rencontre de la Corporation du transport public adapté d’Abitibi-Ouest.

2009-01-022

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu de lever la séance. Il est 20 h 10.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire